

TL/ES/S

La V^e République en France

I. Les institutions de la V^e République (à étudier avec le schéma)

1. L'élaboration et l'adoption d'une nouvelle Constitution

- Alors que la Constitution de la IV^e République avait mis près d'un an à être adoptée, le texte de la nouvelle Constitution est élaboré et validé en trois mois seulement. De Gaulle préside un gouvernement d'union, auquel participent tous les partis politiques, à l'exception des communistes et des poujadistes. Autour du général de Gaulle, plusieurs personnalités politiques participent à l'élaboration du projet, parmi lesquelles Michel Debré, Pierre Pfimlin et Guy Mollet. Le texte reprend les principes exprimés par de Gaulle dans son **discours de Bayeux** (1946) : réduction du pouvoir du Parlement et affirmation d'un exécutif fort, au sein duquel le président de la République occupe une place prépondérante. En outre, le préambule de la Constitution rappelle les valeurs fondamentales de la République: attachement aux droits de l'homme et idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité. L'article premier rappelle que la France est une République laïque, démocratique et sociale, assurant l'égalité devant la loi et respectant toutes les croyances.
- Le 28 septembre 1958, la nouvelle Constitution est soumise aux Français par référendum. Le «oui» l'emporte avec près de 80% des suffrages exprimés, ce qui tranche avec la courte majorité qu'avait obtenu la Constitution de la IV^e République et donne au nouveau texte une légitimité incontestable. C'est également un succès personnel pour de Gaulle et son parti, l'Union pour la nouvelle République (UNR).
- Les opposants à la nouvelle Constitution (l'extrême-droite poujadiste, une partie des radicaux dont Pierre Mendès France, une partie de l'**UDSR** dont François Mitterrand, et le PCF) essuient un échec aux élections législatives, alors que le parti gaulliste devient majoritaire. Et le 21 décembre 1958, de Gaulle, élu par 77% des **grands électeurs**, devient le premier président de la V^e République.

2. Un pouvoir exécutif renforcé

- Le président de la République, élu pour sept ans, «clef de voûte» des institutions, arrive symboliquement en tête de la nouvelle Constitution. Comme sous la IV^e République, il veille au respect de la Constitution et à la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. En outre, le chef de l'État préside le Conseil des ministres, promulgue les lois et nomme aux emplois civils et militaires de l'État. Le président n'est plus élu par le Parlement, mais par un collège électoral de 80000 personnes environ, ce qui renforce sa légitimité. Et son importance est encore affirmée après le référendum du 28 octobre 1962 lors duquel les Français décident de son élection au suffrage universel direct. Le président de la République nomme le Premier ministre et les ministres (sur proposition de ce dernier). Il a le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale et peut consulter directement les Français par la voie du référendum. Enfin, il est le chef des armées et l'article 16 de la Constitution lui accorde des pouvoirs exceptionnels si le pays est menacé.
- Le Premier ministre (et non plus le président du Conseil, comme sous la IV^e République) n'est plus contraint de se présenter devant l'Assemblée pour son **investiture**. Il peut cependant engager devant celle-ci la **responsabilité** de son gouvernement. Le général de Gaulle laissera une marge de manœuvre importante à ses premiers ministres, se cantonnant le plus souvent dans les domaines de la politique extérieure et de la défense. Toutefois, on peut observer que rien n'interdit, dans la nouvelle Constitution, qu'un Premier ministre mène une politique qui ne soit pas

conforme aux vœux du président de la République si celui-ci dispose d'une majorité à l'Assemblée nationale.

● Le gouvernement, selon l'article 20 de la Constitution, «détermine et conduit la politique de la nation». Il est responsable devant le Président, mais celui-ci ne peut le démettre. L'Assemblée nationale peut le renverser (c'est la **motion de censure**), mais beaucoup moins facilement que sous la IV^e République. Le gouvernement peut également faire adopter un texte sans qu'il soit discuté à l'Assemblée, selon l'**article 49 alinéa 3** de la Constitution. Enfin, pour mieux séparer le gouvernement du Parlement, il devient impossible d'être à la fois ministre et parlementaire selon la nouvelle Constitution.

3. Un pouvoir législatif sous contrôle

● Le Parlement est composé de deux assemblées: l'Assemblée nationale et le Sénat. L'Assemblée nationale, élue au suffrage universel direct pour cinq ans, voit ses pouvoirs limités par rapport à la Constitution précédente. Elle continue de voter ou d'**amender** les lois. Cependant, elle cesse d'être permanente et ne siège que deux fois par an. Son ordre du jour est fixé par le gouvernement, avec lequel elle partage l'initiative des lois. Elle ne dispose plus du **droit d'interpellation** et pour qu'une motion de censure soit votée, il faut qu'elle recueille la majorité absolue des votes des députés.

● Le Sénat est élu au suffrage universel indirect. Les sénateurs, élus pour neuf ans (et renouvelables par tiers), examinent et votent les lois. Toutefois, en cas de désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale, c'est toujours cette dernière qui l'emporte. Enfin, en cas de vacance du pouvoir présidentiel, le président du Sénat assure l'intérim de la présidence de la République.

● Enfin, la Constitution de 1958 met en place une institution chargée de contrôler ou de conseiller: le Conseil constitutionnel. Il est composé de neuf membres, désignés par le président de la République et les présidents des deux assemblées. Il veille à la conformité des lois avec le texte de la Constitution et contrôle la conformité des élections. Il représente une autre limite au pouvoir du Parlement, dans la mesure où il est chargé d'éviter l'empiètement du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. Au total, la Constitution de la V^e République, comme les constitutions précédentes, garantit la séparation des pouvoirs et les libertés individuelles. Mais en limitant les pouvoirs du Parlement, elle renforce le pouvoir exécutif et met fin à l'instabilité politique de la période précédente.

II. La vie politique sous la V^e République

1. La « République gaullienne »

• Le 21 décembre 1958, le général de Gaulle est élu président de la République. Son septennat est marqué par l'achèvement de la décolonisation. En 1960, les colonies françaises d'Afrique accèdent à l'indépendance, et en 1962, les accords d'Evian mettent fin à la guerre d'Algérie. Sur le plan international, de Gaulle souhaite restaurer le rôle de la France et adopte une position critique vis-à-vis des Etats-Unis. Cette volonté d'indépendance de la France aboutit à la mise en place d'une **force nucléaire** autonome, à partir de 1960. Et en 1966, la France quitte l'OTAN, tout en restant membre du Pacte atlantique. Enfin, si de Gaulle est hostile au principe d'une Europe supranationale, son mandat est marqué par le rapprochement franco-allemand.

• Sur le plan économique, la « république gaullienne » s'inscrit dans la période de forte croissance des Trente Glorieuses. La modernisation économique du pays se poursuit, dans l'industrie, mais également dans l'agriculture. La majorité des Français accède à la consommation de masse. Toutefois, on assiste à une certaine usure du pouvoir : en 1965, de Gaulle est mis en ballottage aux élections présidentielles par le candidat de la

gauche, François Mitterrand. Et la crise sociale et politique de mai-juin 1968 témoigne du malaise social, en particulier celui de la jeunesse. Le 28 mai 1969, à la suite de l'échec du référendum sur la décentralisation, de Gaulle démissionne.

- En juin 1969, Georges Pompidou est élu président de la République. Il est soutenu par l'UDR ainsi que par une partie des **centristes**. Son action se situe dans la continuité de celle du général de Gaulle : volonté de développer le pays sur le plan économique et technologique, politique extérieure d'indépendance nationale. Son Premier ministre, Jacques Chaban Delmas, tente de mettre en place une politique de réformes, la « **Nouvelle Société** », mais celui-ci est remplacé en 1972 par Pierre Messmer, qui met un terme à la politique réformiste. Le 2 avril 1974, le Président Pompidou décède.

2. Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing

- Valéry Giscard d'Estaing succède à Georges Pompidou. De 1974 à 1976, il met en place une série de réformes de société : la majorité est abaissée à 18 ans, un secrétariat d'Etat à la condition féminine est créé, la loi Weil légalise l'interruption volontaire de grossesse et le divorce est facilité. D'autre part, une garantie de ressources est accordée aux demandeurs d'emploi. En effet, le début du septennat de Giscard d'Estaing coïncide avec celui de la crise économique et de la montée du chômage en France.

- En 1976, le premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, est remplacé par un économiste, Raymond Barre. Celui-ci a pour objectif de lutter contre la crise. Il met en œuvre des mesures libérales afin de lutter contre l'inflation. Toutefois, le chômage continue d'augmenter.

- Le Président doit également faire face à une opposition politique croissante : à gauche, l'opposition socialiste et communiste. A droite, le **RPR** fondé par Jacques Chirac en 1976. Et le 10 mai 1981, Valéry Giscard d'Estaing est battu aux élections présidentielles par le candidat unique de la gauche, François Mitterrand.

3. Les deux septennats de François Mitterrand

- Le début du septennat de François Mitterrand se caractérise par une série de réformes sociales : baisse du crédit et des taux d'intérêt, revalorisation du SMIC et des bas salaires, réduction du temps de travail hebdomadaire, cinquième semaine de congés payés et abaissement de l'âge de la retraite. Le gouvernement, dirigé par Pierre Mauroy, lance une politique de **nationalisations** et de **décentralisation** (loi Defferre). En outre, l'une des mesures les plus marquantes est l'abolition de la peine de mort (1981).

- Toutefois, le gouvernement se heurte à la progression continue du chômage et à la persistance de l'inflation. En 1983, Pierre Mauroy doit décréter une politique de rigueur. De 1984 à 1986, le nouveau Premier ministre, Laurent Fabius, limite l'intervention de l'Etat dans l'économie. Mais en 1986, les élections sont marquées par la victoire de la droite (**UDF-RPR**) et par la montée du **Front national**. Le Président doit choisir un Premier ministre issu de la nouvelle majorité, Jacques Chirac. C'est la première **cohabitation**. Le gouvernement Chirac met en place une politique économique d'inspiration libérale, sans toutefois parvenir à juguler le chômage. En 1988, François Mitterrand est élu pour un second mandat face à Jacques Chirac.

- Trois Premier ministres se succèdent de 1988 à 1993 : Michel Rocard, Edith Cresson et Pierre Bérégovoy, ce qui démontre l'usure rapide des gouvernements du fait de la crise. En 1993, la droite remporte à nouveau les élections législatives. François Mitterrand nomme Edouard Balladur Premier ministre : c'est la deuxième cohabitation. Le gouvernement Balladur met en place des réformes d'inspiration libérale.

3. Le septennat et le début de quinquennat de Jacques Chirac

- Aux élections présidentielles de 1995, Jacques Chirac est élu face au socialiste Lionel Jospin. Son Premier ministre, Alain Juppé, tente de mettre en œuvre des réformes de structure concernant le système de santé et la fiscalité. Il doit reculer face à un vaste

mouvement de grèves. D'autre part, la politique de rigueur est poursuivie et la « **fracture sociale** » demeure.

- En 1997, Jacques Chirac décide de dissoudre l'Assemblée nationale. Mais c'est la gauche qui remporte les élections législatives, et le Président doit nommer un Premier ministre socialiste, Lionel Jospin. C'est la troisième cohabitation. Le nouveau Premier ministre, à la tête d'un gouvernement de « **gauche plurielle** », tente une politique de réformes dont la plus saillante concerne la **réduction du temps de travail** (lois Aubry). D'autre part, en 2000, les Français choisissent de modifier la Constitution et adoptent le **quinquennat** par referendum.

- Les élections présidentielles d'avril 2002 provoquent une surprise : c'est le candidat du Front national, Jean-Marie Le Pen, qui affronte Jacques Chirac au second tour. Ce dernier est très largement réélu. Le début du quinquennat de Jacques Chirac, qui nomme Jean-Pierre Raffarin comme Premier ministre, est marqué par une politique de réformes concernant la santé, le système des retraites et la sécurité. Le débat se porte également sur les problèmes de l'école et de la **laïcité**.

- En 2007, Nicolas Sarkozy est élu président de la République, sur un programme de réformes visant à moderniser le pays. Le nouveau président souhaite pratiquer une « politique d'ouverture » en intégrant des personnalités de gauche au nouveau gouvernement, alors que le principal parti d'opposition, le parti socialiste, est divisé. Les réformes entreprises (« bouclier fiscal », refonte de la carte des hôpitaux, réforme de la justice) sont vivement critiquées par la gauche. Récemment, le débat sur l'identité nationale fait également l'objet d'une importante polémique.

